Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Loire

Affaire suivie par : Benjamin JOLY
Tel :04 71 04 59 59

Réf. : 2026/ JC/BJ

Le Puy-en-Velay, le 27 octobre 2026

L'architecte des bâtiments de France

à

Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal

10, place Saint-Robert

43260 SAINT-fULIEN-CHAPTEUIL

Objet : Modification n°1 du PLUi Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de l'architecte des bâtiments de France, sur la modification du PLUi de votre commune.

Après examen du projet de modification n° 1 du PLUi de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal, il a été établi que les modifications envisagées appellent les observations suivantes :

- La procédure de modification ne prévoit pas de changement particulier en termes d'aménagements susceptibles de constituer une incidence négative sur le patrimoine bâti protégé.

En conséquence, l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France,
adjoint à la cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine de Haute-Loire
Jérôme COGNET

Architecte des bâtiments de France
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de Haute-Loire
Jérôme COGNET